SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 4 octobre 2021, à 19 heures, à la salle communautaire, 606 rue Principale.

Sont présents: Clémence Nadeau, conseillère ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Est absente : Sylvie Gingras, conseillère

Sont également présents : Sylvie Tardif, secrétairetrésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - Délégation de sorties
 - Dépôt des états comparatifs
 - Dérogation mineure 1260 route des Chalets
 - Dérogation mineure 1183A rue Principale
 - Dérogation mineure route du Domaine-du-Lac (lots 6116414 et 6116415) - Usage conditionnel – résidence de tourisme – 5294 route du Domaine-du-Lac
 - Usage conditionnel résidence de tourisme 5380 route du Domaine-du-Lac
 - Usage conditionnel résidence de tourisme 6071 7e Rue du Domaine-du-
 - Lac
 - Usage conditionnel résidence de tourisme 6221 18e Rue du Domaine-du-Lac
 - Demande de paiement réfection du chemin Gosford
 - Demandes de paiement route du Domaine-du-Lac
 - Raccordement de l'électricité aux Sentiers Arts-et-Nature-des-Appalaches
 - Demande de subvention pour la réfection de la rue Principale Sud
 - Vidange du ruisseau Pinette
 - Guide de fonctionnement du Comité consultatif de gestion du lac
 - Aide financière au Centre d'action bénévole de l'Érable
 - Demande au ministère des Transports retirer une clôture
 - Ententes de développement culturel avec la MRC de L'Érable
 - Acte de vente à Mme Clémence Nadeau et M. Nicolas Argeris partie du lot 6235016 PTIE
- F) 2^e période de questions
- Présentation des comptes G)
- H) Clôture de la séance

2021-10-254 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptivnanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté. Adopté à

2021-10-255 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 et une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2021, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire

du 7 septembre 2021 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2021 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 8 personnes présentes à la $1^{\rm re}$ période de questions.

La secrétaire dépose l'état comparatif des revenus et dépenses réalisés au 30 septembre 2020 et ceux réalisés au 31 août 2021. Elle dépose également l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour 2021, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont elle dispose et ceux qui ont été prévus par le budget 2021 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

2021-10-256 Demande de dérogation mineure d'Alain Fiset et Nancy Olivier

Attendu qu'Alain Fiset et Nancy Olivier ont déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser un quai d'une longueur de 41 mètres normalement prescrite à 38 mètres et d'une superficie de 75,57 mètres carrés normalement prescrite à 60 mètres carrés afin de permettre aux demandeurs d'atteindre une profondeur, en période d'étiage, de 1,2 mètre et localisée au 1260 route des Chalets sur le lot 651-45, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être refusée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 8 septembre 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Alain Fiset et Nancy Olivier et localisée au 1260 route des Chalets sur le lot 651-45, canton d'Halifax :

- soit refusée pour la longueur de 41 mètres car l'augmentation de la profondeur de l'eau en période d'étiage à l'extrémité du quai est minime par rapport à l'augmentation de la longueur du quai;
- soit acceptée pour la superficie de 75,57 mètres carrés.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-10-257 Demande de dérogation mineure de Mario Bergeron

Attendu que Mario Bergeron a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser un quai d'une superficie de 76,36 mètres carrés normalement prescrite à 60 mètres carrés et localisée au 1183A rue Principale sur le lot 324-9, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être acceptée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 8 septembre 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Mario Bergeron et localisée au 1183A rue Principale sur le lot 324-9, canton d'Halifax soit acceptée sans modification. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-10-258 Demande de dérogation mineure de Pascal Marceau

Attendu que Pascal Marceau a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser la création d'un lot ayant une profondeur moyenne de 65,27 mètres normalement prescrite à 75 mètres et localisée sur la route du Domaine-du-Lac sur les lots 6116414 et 6116415;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être acceptée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 8 septembre 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Pascal Marceau et localisée sur la route du Domaine-du-Lac sur les lots 6116414 et 6116415 soit acceptée sans modification. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-10-259 Demande d'usage conditionnel de Yannick Fréchette et Pascale Desrochers

Attendu que Yannick Fréchette et Pascale Desrochers ont déposé une demande d'usage conditionnel pour une résidence de tourisme en zone de villégiature sur la propriété sise au 5294 route du Domaine-du-Lac, sur les lots nos 621A-P et 621A-8, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande d'usage conditionnel devrait être refusée:

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 8 septembre 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que la présente demande d'usage conditionnel soit refusée car la distance de 30 mètres d'un bâtiment à usage résidentiel n'est pas respectée. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-10-260 Demande d'usage conditionnel de Gestion NMBO inc./David Comeau

Attendu que Gestion NMBO inc./David Comeau a déposé une demande d'usage conditionnel pour une résidence de tourisme en zone de villégiature sur la propriété sise au 5380 route du Domaine-du-Lac, sur les lots nos 621A-2-3 et 621A-3-3, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande d'usage conditionnel devrait être refusée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 8 septembre 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que la présente demande d'usage conditionnel soit refusée car la distance de 30 mètres d'un bâtiment à usage résidentiel n'est pas respectée. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-10-261 Demande d'usage conditionnel de Caroline Boilard

Attendu que Caroline Boilard a déposé une demande d'usage conditionnel pour une résidence de tourisme en zone de villégiature sur la propriété sise au 6071 7° rue du Domaine-du-Lac, sur les lots nos 619A-41, 619A-47 et 614A-57, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande d'usage conditionnel devrait être acceptée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 8 septembre 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que la présente demande d'usage conditionnel soit acceptée et que la demanderesse avise ses locataires de la réglementation sur la protection du lac William et de ses tributaires contre les espèces exotiques envahissantes et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations en vigueur. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-10-262 Demande d'usage conditionnel de Nathalie Rousseau

Attendu que Nathalie Rousseau a déposé une demande d'usage conditionnel pour une résidence de tourisme en zone de villégiature sur la propriété sise au 6221 18° rue du Domaine-du-Lac, sur le lot no 650-95, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande d'usage conditionnel devrait être acceptée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 8 septembre 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la présente demande d'usage conditionnel soit acceptée et que la demanderesse avise ses locataires de la réglementation sur la protection du lac William et de ses tributaires contre les espèces exotiques envahissantes et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations en vigueur. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-10-263 Demande de paiement - réfection du chemin Gosford

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la demande de paiement no 4 au montant de 32 115.25 \$ (taxes incluses) de Sintra inc. (Division Mauricie/Centre-du-Québec) pour les travaux de réfection du chemin Gosford Nord, segments 66, 67 et 68. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-10-264 Demandes de paiement - réfection de la route du Domaine-du-

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'accepter la demande de paiement no 1 au montant de 124 150.86 \$ (taxes incluses) pour les travaux de réfection de la route du Domaine-du-Lac, segment 73 et la demande de paiement no 1 au montant de 236 916.39 \$ (taxes incluses) pour les travaux de réfections de la route du Domaine-du-Lac, segments 71-72 de Pavage Centre Sud du Québec. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-10-265 Raccordement de l'électricité aux Sentiers Art-et-Naturedes-Appalaches

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite poursuivre le développement des Sentiers Art-et-Nature-des-Appalaches;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'accepter la soumission de Faucher Électrique inc. pour l'installation d'un panneau électrique ainsi que de procéder au raccordement au réseau électrique pour une valeur approximative de 5 500 \$ (taxes en sus).

Il est de plus résolu d'approprier 5 774.32 \$ de la réserve financière - projets spéciaux afin de payer ladite dépense. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-10-266 Demande de subvention - réfection de la rue Principale Sud

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que le chargé de projet de la municipalité, M. Jocelyn Desharnais, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que le conseil de Saint-Ferdinand autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles pour la réfection de la rue Principale Sud, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-10-267 Vidange du ruisseau Pinette

Attendu que la municipalité a déjà fait la vidange du bassin de sédimentation situé dans le ruisseau Pinette cette année;

Attendu que la municipalité note un élargissement important du bassin de sédimentation causé par sa vidange;

Attendu que la municipalité a reçu un rapport spécifiant que la vidange provoquerait un phénomène d'envasement plus important par des particules fines;

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu de ne pas entreprendre la vidange du bassin de sédimentation situé dans le ruisseau Pinette cet automne, d'entreprendre une démarche pour reconstruire le bassin de sédimentation ainsi que de demander un rapport sur les impacts de la vidange du bassin sur l'envasement du secteur du bassin Pinette. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-10-268 Guide de fonctionnement du Comité consultatif de gestion du lac

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite mieux encadrer le fonctionnement du Comité consultatif de gestion du lac;

Attendu que la municipalité souhaite inclure une plus grande diversité d'interlocuteurs sur ce comité;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'adopter le Guide de fonctionnement du Comité consultatif de gestion du lac daté du 27 septembre 2021. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-10-269 Aide financière au Centre d'action bénévole de l'Érable

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu de verser une aide financière de 150 \$ au Centre d'action bénévole de l'Érable pour le fonctionnement de l'organisme en 2021. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-10-270 Demande au ministère des Transports - enlever clôture

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a prolongé la rue des Bâtisseurs ainsi que son parc industriel près de la route 165;

Attendu que l'on retrouve des arbres et arbustes dans la clôture du ministère des Transports du Québec (MTQ) qui sépare la route 165 et le terrain de la municipalité;

Attendu que la municipalité souhaite embellir son parc industriel ainsi que sa façade;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de demander au MTQ la permission de retirer, aux frais de la municipalité, la clôture sur la route 165 devant la rue des Bâtisseurs et le parc industriel sur une

longueur approximative de 400 mètres tel qu'il est montré dans l'esquisse ci-jointe. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-10-271 Ententes de développement culturel avec la MRC de L'Érable

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'autoriser le directeur général, Dominic Doucet, à signer les deux ententes de développement culturel 2021-2023 proposées par la MRC de L'Érable pour l'intégration dans les Sentiers Arts et Nature des Appalaches d'un circuit interprétation historique et pour intégrer à des sentiers pédestres des œuvres d'art (poésie, sculptures et land art) et de l'interprétation sur les plantes indigènes. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-10-272 Acte de vente à Mme Clémence Nadeau et M. Nicolas Argeris d'une partie du lot 6 235 016 PTIE

Madame Clémence Nadeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand vend à Mme Clémence Nadeau et M. Nicolas Argeris un terrain sur la rue Bernier Ouest connu et désigné comme une partie du lot 6 235 016 PTIE au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Thetford, tel que décrit au plan de l'arpenteur-géomètre André Lemieux, dossier 3090, minute 3542 incluse en pièce jointe;

Que cette vente soit faite pour un prix de 38 000 \$ (taxes incluses) payable lors de la signature de l'acte notarié;

Que l'acheteur devienne propriétaire du terrain à compter de la signature de l'acte de vente avec possession immédiate;

Que cette vente soit faite avec la garantie légale et comme franc et quitte de toute dette;

Que toutes les répartitions relatives notamment aux taxes soient faites en date de l'acte de vente notarié;

Que les frais et honoraires de l'acte de vente, de leur publicité et des copies pour toutes les parties soient payables par Mme Nadeau et M. Argeris;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugent à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question, le maire ayant voté.

Mme Nadeau reprend sa place à la table du conseil.

Le maire invite les 8 personnes présentes à la $2^{\rm e}$ période de questions.

2021-10-273 Présentation des comptes

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois de septembre 2021 tels que présentés pour un montant de 292 116.62 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-10-274 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 30. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire Secrétaire-trésorière

Je, maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.